

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 7 FEVRIER 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 17 FEVRIER 2025 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 -	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24-
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26-
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Yannick MUNIER (pouvoir à David FAUCONET), Lucie TEIXERA (pouvoir à Thierry CORTADE), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 17-02-2025/03

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE SOUCY ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL LA CHAVANNE PLANAISE POUR LA LIVRAISON DE REPAS SCOLAIRES.

Rapporteur : Emilie VITTON

La cuisine centrale du CCAS fournissait des repas à destination des restaurants scolaires de Saint Pierre de Soucy et de Planaise. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la fourniture des repas est assurée pour ces restaurants scolaires et ceux de Montmélian, par la société Leztroy. Toutefois, la société ne peut pas assurer la livraison des repas dans les restaurants scolaires avant septembre 2025.

La commune de Montmélian propose donc de continuer la livraison des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025 au tarif pratiqué par la cuisine centrale, soit 1.03 euros TTC du km.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions annexées à la présente note avec la Commune de Saint Pierre de Soucy et le Syndicat Intercommunal La Chavanne Planaise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de livraison à 1.03 euros TTC du km ;

17-02-2025 /03 - Signature d'une convention avec la commune de Saint Pierre de Soucy et le syndicat intercommunal la Chavanne Planaise pour la livraison de repas scolaires.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions avec la Commune de Saint Pierre de Soucy et le Syndicat Intercommunal La Chavanne Planaise

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

